

Il y a les injustices à l'endroit du ministre sans portefeuille! Je l'entendais tantôt, dans ses jérémiades, nous parler des injustices de la presse à son endroit. S'il se souvenait simplement des injustices qu'il a commises à l'endroit du groupe que je représente dans la province de Québec, il serait peut-être un peu plus discret aujourd'hui.

De toute façon, tant qu'il n'est pas prouvé que le ministre est coupable, il doit bénéficier du doute. Je lui accorde donc le bénéfice du doute avec toute la liberté que je possède, et une enquête sera poursuivie dans son cas. Elle est d'ailleurs entamée présentement.

En ce qui a trait aux injustices des journalistes à l'endroit du gouvernement, il y a des scandales qui ont été mis à jour dans le pays et qui ne sont pas traités par l'enquête Dorion. Il y a, par exemple, le cas du ministère de l'Immigration. Le très honorable premier ministre nous annonçait, tout à l'heure, des permutations ou des superpositions de ministres, à tel ou tel autre titre.

Une enquête devrait être poursuivie au ministère de l'Immigration, par exemple, pour savoir pourquoi Hal Banks est parti du Canada; avec la permission ou par la négligence de qui il s'est rendu aux États-Unis, à l'abri des accusations portées contre lui au Canada.

L'affaire Rivard est encore une question qui relève non seulement du ministère de l'Immigration mais du ministère de la Justice. Pour quelle raison ces questions-là ne sont-elles pas débattues ici, à la Chambre des communes, si elles ne sont pas traitées par la commission Dorion?

Faudrait-il 50 ou 60 commissions pour établir clairement ce que le gouvernement ou certains ministres ont fait dans l'administration des affaires du pays et quelle est la responsabilité qui leur a été confiée par le gouvernement actuel?

Monsieur l'Orateur, il est important de permettre au peuple canadien de reprendre confiance dans ses institutions parlementaires. Aujourd'hui, avec toutes ces rumeurs, avec tout ce que nous lisons dans les journaux, ce que nous voyons à la télévision et ce que nous entendons à la radio, le peuple canadien perd confiance dans ses institutions parlementaires parce qu'au lieu de servir le bien commun, il y en a qui tentent de servir leur intérêt personnel.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison, et non pas parce que les conservateurs ont plus raison que les libéraux—eux-mêmes avaient des scandales dans leur organisation lorsqu'ils étaient au pouvoir—et dans l'intérêt de la justice la plus élémentaire, dans

l'intérêt de la vérité la plus complète, que nous allons voter en faveur de cette motion qui demande l'ajournement de la Chambre pour que nous discutions à fond le cas des différents ministères impliqués dans des questions scandaleuses à travers le pays.

(Traduction)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Suivant le Règlement de la Chambre, tel que je le comprends, nous ne pouvons débattre que la question de l'urgence du débat et non pas le fond de la motion présentée. Je borne-rai donc mes remarques à l'urgence du débat.

A mon avis, il ne peut y avoir de doute sur l'exactitude de la remarque que renferme cette proposition: il existe un grand malaise et une grande inquiétude dans le public sur nombre des faits dévoilés depuis deux ou trois mois, et j'aurais cru que le gouvernement lui-même se serait réjoui de pouvoir, par une déclaration, dissiper certains des doutes que les récents événements ont fait naître. Je crois que le ministre de la Justice aurait pu utilement saisir cette occasion, ou une autre, pour donner à la Chambre l'assurance que les prisonniers ne sont pas transférés d'une partie du Canada dans une autre à la requête des secrétaires parlementaires, pour faire plaisir à quelques personnes elles-mêmes recherchées dans un autre pays pour des crimes très graves; et je croirais que le pays en général entendrait volontiers le premier ministre affirmer que des mesures sont prises pour établir que l'administration, dans les divers ministères—en particulier dans celui de la Justice et celui de la Citoyenneté et de l'Immigration—comporte un traitement égal pour tous mais non des privilèges spéciaux, et que les erreurs qui pourraient avoir été commises récemment ne pourront se répéter, car le gouvernement a pris les mesures voulues pour modifier la procédure antérieure. Comme je l'ai dit, je crois que le gouvernement aurait pu faire une déclaration semblable. A mon point de vue, elle serait utile, et il se peut même que le premier ministre soit maintenant disposé à donner cette assurance à la Chambre et au pays, car je puis lui certifier que nous en avons grandement besoin.

Si le gouvernement ne veut pas faire de déclaration, notre parti n'en exigera pas une sur-le-champ pour les deux raisons suivantes: premièrement, nous estimons que l'enquête Dorion doit terminer ses travaux, afin que nous puissions nous fonder sur des renseignements dignes de foi. Je le signale aux honorables vis-à-vis, nous espérons que le gouvernement prendra des mesures à longue